



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-treizième session
Rome, 12 septembre 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

POUR LE

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS L'AFOUT SUD ET LE
KARAKORO**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Mauritanie	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs du projet	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Caractéristiques novatrices	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO MAURITANIA (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA MAURITANIE)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	6
V. ORGANIGRAMME (ORGANIGRAMME)	8

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Ouguiya ((MRO))
1,00 USD	=	259 MRO
1,00 MRO	=	0,0039 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

CDHLPI	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EPP	Évaluation du portefeuille de projets
GTZ	Office allemand de la coopération technique
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit intérieur brut
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PTBA	Programme de travail et budget annuel
S&E	Suivi et évaluation
UCG	Unité de coordination et de gestion du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
COSOP	exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays

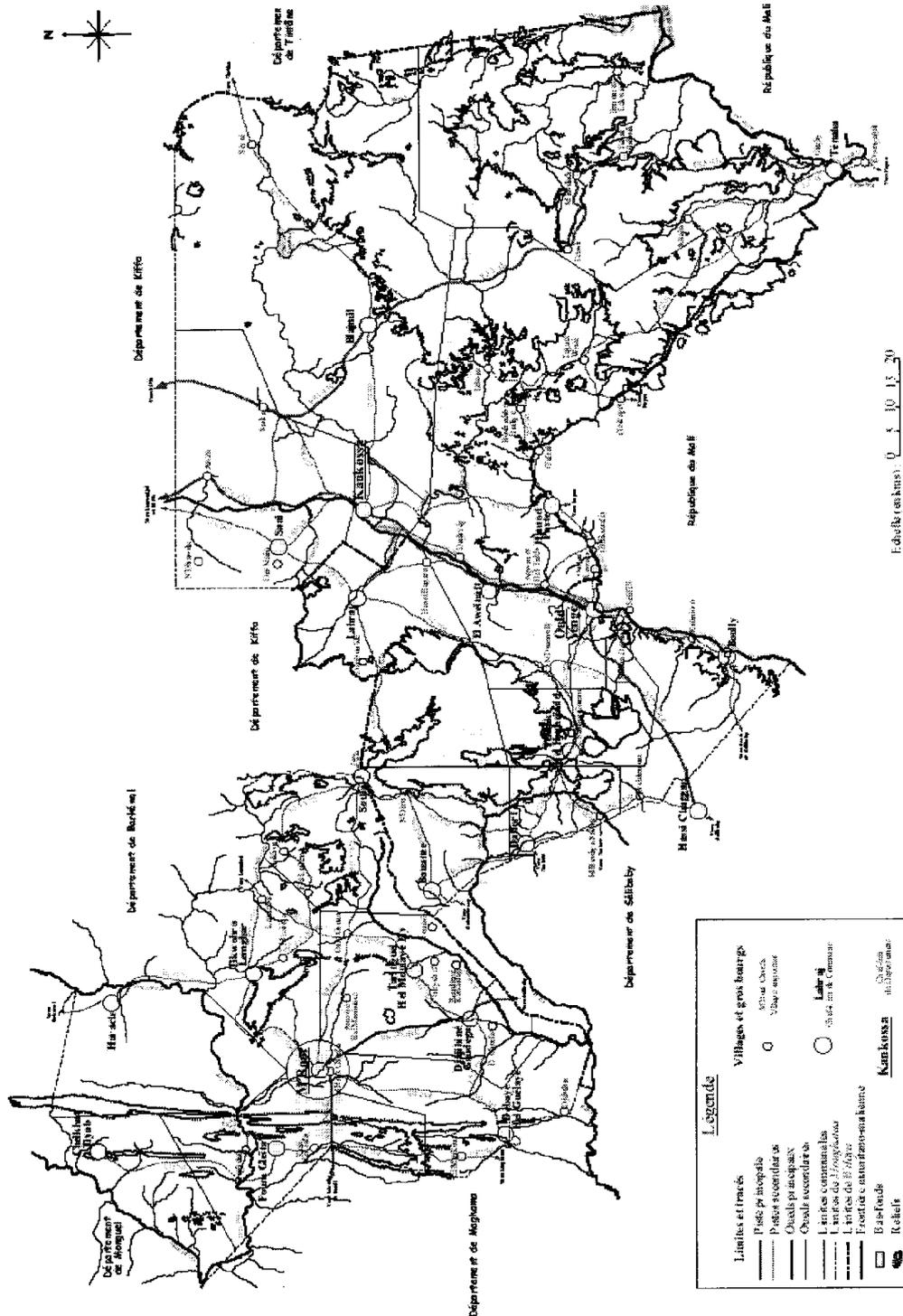
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET

ZONE D'INTERVENTION DU PROJET



Source: Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, Mauritanie, 2001.
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS L'AFOUT SUD ET LE
KARAKORO

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République islamique de Mauritanie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
COÛT TOTAL DU PROJET:	22,9 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	8,80 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,3 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	À déterminer
MONTANT DU COFINANCEMENT:	3,5 millions de USD
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	7,9 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	177 700 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les bénéficiaires comprendront la majeure partie de la population rurale de la zone du projet, qui est estimée à environ 150 000 personnes. Les activités seront ciblées sur les communautés traditionnellement marginalisées et vulnérables, dénommées *adwaba*, qui comptent de nombreux anciens esclaves et nomades ayant une expérience limitée de l'agriculture. Le projet visera principalement les agriculteurs de subsistance qui vivent de la culture pluviale. Les femmes et les jeunes constituent des groupes particulièrement vulnérables, qui sont habituellement exclus des processus décisionnels et ont très difficilement accès aux ressources et à l'information.

Pourquoi sont-ils pauvres? Les principales causes de pauvreté dans la région sont liées à l'isolement économique, social, politique et culturel de la population visée. Celle-ci, qui a le plus souvent été négligée par les services publics de soutien et les donateurs, dispose d'un capital humain et social limité, vit dans une région très enclavée et a peu accès aux infrastructures et aux services de base. Elle n'est guère en mesure d'améliorer ses revenus tant son savoir-faire technique est rudimentaire et son accès aux marchés et aux services financiers restreint (voire inexistant).

Que leur apportera le projet? Le projet a été conçu comme un instrument important de mise en oeuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il a pour premier objectif de créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue et équitable à l'échelon local, ce qui implique de mettre en place une infrastructure économique et sociale de base fonctionnelle. En deuxième lieu, le projet contribuera à développer le capital social des ruraux pauvres de la zone couverte. À cet effet, on appuiera les organisations communautaires et les institutions de développement local, et on encouragera l'alphabétisation fonctionnelle et la mise en place de processus participatifs de planification pour le développement local, dans lesquels les groupes marginalisés auront véritablement voix au chapitre. En troisième lieu, le projet visera à améliorer les revenus des groupes les plus démunis en les aidant à repérer et exploiter les possibilités à leur portée, en leur apportant les compétences techniques et gestionnaires nécessaires et en favorisant l'établissement de services financiers viables.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? Le projet prévoit des processus participatifs de diagnostic et de planification à l'échelon local pour garantir que les bénéficiaires, en particulier les femmes et les jeunes, seront associés à la définition des priorités de développement local concernant l'infrastructure et les services sociaux et économiques de base. Il apportera aux associations d'usagers et aux autres organisations communautaires et de bénéficiaires un appui technique et financier qui les aidera à assumer la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien corrects des infrastructures communautaires. Il assurera des services adaptés à l'appui des activités rémunératrices, répondant aux demandes des coopératives féminines, des associations de producteurs et des autres organisations de bénéficiaires. Par ailleurs, il favorisera la participation des bénéficiaires grâce à des programmes ciblés d'alphabétisation fonctionnelle des adultes et au renforcement systématique des capacités des organisations locales axées sur les services.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
POUR LE
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS L'AFTOUT SUD
ET LE KARAKORO

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République islamique de Mauritanie d'un montant de 8,80 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,3 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La Mauritanie est un vaste pays d'une superficie de plus d'un million de km², occupé aux deux tiers par le désert du Sahara. En dépit de sa taille, la Mauritanie a un réseau routier limité, comprenant seulement 1 786 km de routes goudronnées et 5 850 km de pistes. La population du pays, estimée en 1999 à 2,6 millions d'habitants, augmente de 2,7% par an. La proportion de jeunes est élevée, 42% des habitants ayant moins de 14 ans. Le taux d'urbanisation dépasse 50%, et, à la fin des années 90, les nomades ne représentaient plus que 10% de la population totale, contre 80% au début des années 60.

2. La structure du produit intérieur brut (PIB) de la Mauritanie a été relativement stable ces dernières années, avec une contribution du secteur rural d'environ 25% en moyenne. La part des industries extractives a diminué au début des années 90, avant de remonter en 1994 pour se stabiliser aux alentours de 12% du PIB. L'industrie manufacturière joue un rôle limité et ses perspectives de croissance ne sont guère prometteuses. La croissance économique récente a reposé principalement sur l'expansion du secteur tertiaire, qui représente aujourd'hui quelque 50% du PIB. Les industries extractives et la pêche fournissent 99,7% des recettes d'exportation. Étant donné que la production vivrière est fortement exposée aux aléas climatiques, le pays est largement tributaire des importations pour assurer sa sécurité alimentaire.

3. Depuis le début des années 90, le gouvernement a mis en oeuvre, avec l'appui du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et d'autres donateurs, une série de réformes macroéconomiques qui ont permis de réduire les déficits intérieur et extérieur et de maîtriser l'inflation. Le cadre politique général s'est amélioré, du fait du désengagement de l'État des activités de production, de commercialisation et de fixation des prix, de la libéralisation du commerce et des changes, et de la restructuration du secteur bancaire. En conséquence, la croissance économique, peu

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



élevée en 1991 et 1992, s'est accélérée pour atteindre le taux vigoureux de 4,9% par an entre 1993 et 1997. Il a marqué en 1998 un léger recul, tombant à 4,2%.

4. Malgré ces bons résultats, la Mauritanie reste très exposée aux chocs extérieurs pour les raisons suivantes: recettes d'exportation provenant presque entièrement du fer et des produits de la mer; forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires et énergétiques; endettement élevé; enfin, dépendance à l'égard de l'aide internationale pour les investissements publics. La Mauritanie a rempli les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), et a atteint le point de décision en janvier 2000. À sa session de septembre 2000, le Conseil d'administration a approuvé la participation du FIDA à cette Initiative. Le pays a déjà formulé et adopté un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et est près d'atteindre le point d'achèvement, à partir duquel l'allègement de la dette prendra effet.

5. Le secteur agricole fournit environ 25% du PIB du pays (15% pour l'élevage, 5% pour les productions végétales et 5% pour les pêches). L'agriculture, y compris l'élevage, est fortement tributaire des précipitations qui sont limitées et extrêmement variables, s'échelonnant entre 35 mm au nord et 650 mm au sud. La saison des pluies étant courte (trois à quatre mois), les cultures pluviales pratiquées se limitent au sorgho et au millet. Les cultures pluviales et de décrue, principales sources de revenus pour la majorité des agriculteurs, reposent sur des méthodes de production traditionnelles, n'utilisant pratiquement aucun intrant moderne. Le surpâturage, la déforestation et l'érosion des sols, aggravés par les sécheresses à répétition, contribuent à la désertification et à la réduction des superficies exploitables. Les terres en culture permanente représentent moins de 0,5% de la superficie du pays et les pâturages extensifs couvrent quelque 39 millions d'hectares, soit 38% du total.

6. Pendant longtemps, la politique agricole de la Mauritanie a misé sur l'irrigation afin de réduire la dépendance à l'égard des importations alimentaires. L'objectif était d'accroître la production de riz, aliment de base dans les zones urbaines, au moyen d'investissements considérables dans des réseaux d'irrigation publics et de multiples interventions de l'État dans la production, la commercialisation et les échanges. Le début des années 90, en raison du déclin des recettes d'exportation et des recettes budgétaires, a marqué un changement de cap radical avec l'adoption d'importantes réformes institutionnelles appuyées par le FMI et la Banque mondiale qui se sont traduites par une libéralisation de la production agricole et du commerce intérieur et extérieur des produits agricoles, et par la suppression des subventions en faveur des intrants agricoles.

7. À la suite de ces réformes institutionnelles, les institutions agricoles publiques ont été regroupées au sein d'un seul ministère, le Ministère du développement rural et de l'environnement, appuyé par deux sociétés semi-publiques. La réforme du Ministère a permis de rationaliser l'administration centrale. Toutefois, les prestations des services de soutien agricole, en particulier aux petits agriculteurs de subsistance, ont été compromises et restent très insuffisantes.

8. La loi de décentralisation adoptée en 1986 a été appliquée en trois étapes: d'abord, dans 13 communes des capitales régionales; puis, dans 33 communes des chefs-lieux de département; enfin, dans 162 communes, essentiellement rurales, couvrant le reste du territoire national. Les pouvoirs publics commencent maintenant à s'attaquer aux difficultés spécifiques rencontrées par les communes rurales, en ce qui concerne notamment les ressources financières et humaines nécessaires à la planification et à la gestion du développement local, ainsi que la formation et le soutien technique.

9. La loi sur les coopératives a été mise à jour en 1996: les dispositions régissant leur création et leur fonctionnement ont été simplifiées tandis que leur autonomie de gestion a été accrue. L'éventail des institutions de la société civile dans les campagnes s'est récemment diversifié grâce à l'apparition d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations professionnelles. La loi de 1964 étant dépassée, le gouvernement prépare une nouvelle législation destinée à améliorer le cadre

réglementaire de ces institutions et à leur donner les prérogatives et les incitations propres à les encourager à jouer un rôle plus actif dans le cadre de sa stratégie et ses programmes de réduction de la pauvreté.

B. Données d'expérience

10. **Portefeuille du FIDA.** Le FIDA a financé en Mauritanie huit prêts pour un engagement total d'environ 55 millions de USD. Le premier prêt a été accordé en 1980 pour le projet d'irrigation du Gorgol, et le dernier a été approuvé en 1994 pour la deuxième phase du projet de développement des oasis. Deux projets sont en cours d'exécution: le projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama, qui prendra fin en juin 2001, et la deuxième phase du projet de développement des oasis, qui s'achèvera en mars 2003.

11. Pendant de nombreuses années, l'exécution des projets du FIDA a sérieusement pâti de très mauvaises pratiques de gestion, d'ingérences d'ordre politique, de procédures inadéquates de recrutement du personnel, de rotation fréquente des cadres, de graves retards dans le versement des fonds de contrepartie, de la mauvaise gestion des contrats, et du manque de ponctualité et de qualité des audits. En conséquence, le FIDA n'a financé aucun nouveau projet en Mauritanie depuis 1994. Une évaluation du portefeuille de projets du pays (EPP), conduite en 1996, a permis d'évaluer de manière approfondie les projets du FIDA en cours et d'analyser minutieusement les causes de la pauvreté rurale en Mauritanie. Les conclusions et les recommandations de l'EPP ont servi de base à un dialogue constructif avec le gouvernement, qui a pris depuis des mesures énergiques pour résoudre certains des problèmes de gestion et d'exécution rencontrés par les projets du FIDA. De ce fait, la coopération du FIDA avec la Mauritanie a été relancée avec l'approbation de l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP) en mai 2000.

12. **Enseignements tirés.** Les principaux enseignements dégagés des 21 ans de présence du Fonds dans le pays sont les suivants: i) les projets du FIDA qui ont obtenu les meilleurs résultats en Mauritanie prévoyaient des dispositions pour associer véritablement les bénéficiaires à l'établissement des priorités et les faire participer à l'exécution des activités; ii) les mauvais résultats de la performance sont dus au manque d'autonomie des unités de gestion du projet, aux procédures de sélection du personnel non concurrentielles et au nombre limité d'accords contractuels passés avec des fournisseurs de services privés; iii) le dialogue avec le gouvernement a permis de s'attaquer aux problèmes d'exécution et d'améliorer le contexte institutionnel et réglementaire du développement rural; enfin iv) le suivi attentif des décisions prises en commun concernant les procédures relatives au personnel et à la gestion financière est indispensable à la bonne exécution des projets.

13. D'autres enseignements tirés de l'expérience présentent également de l'intérêt pour le présent projet: i) pour assurer la transparence, il est essentiel de séparer nettement les processus décisionnels et les mécanismes de financement relatifs aux biens et services publics de ceux relatifs aux biens et services privés; ii) la durabilité des infrastructures rurales est conditionnée par la participation réelle des bénéficiaires aux décisions et à l'exécution, et par leur capacité d'assumer les responsabilités financières et techniques afférentes à leur fonctionnement et à leur entretien; enfin, iii) la fourniture rapide et dynamique de biens et de services aux ruraux pauvres peut atténuer les frustrations dues aux lenteurs inhérentes aux démarches participatives.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Mauritanie

14. **Pauvreté rurale et stratégie nationale.** L'enquête intégrée sur les ménages de 1996 a montré que l'incidence de la pauvreté en Mauritanie était de 50% (environ 27% dans les villes et 68% dans les campagnes, chiffre très élevé). La comparaison avec les résultats de l'évaluation de la pauvreté réalisée en 1990 fait apparaître un recul de l'incidence globale de la pauvreté, qui est passée de 57 à



50% de la population totale. Si la situation s'est améliorée dans toutes les zones urbaines, en revanche dans de nombreuses zones rurales la pauvreté semble s'être aggravée, en particulier dans les provinces de l'est et du centre, où l'incidence est de 72% en moyenne.

15. Ces résultats ont incité le gouvernement à entreprendre de nombreuses activités de lutte contre la pauvreté. Cependant, en 1999, le gouvernement et les donateurs ont reconnu qu'il était nécessaire d'adopter à cet effet une stratégie nationale cohérente. L'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE a fourni l'occasion de formuler cette stratégie. Le CSLP a ainsi été préparé dans des délais records et approuvé au début de 2001 et fixe des objectifs très ambitieux à atteindre d'ici 2015, qui vont au-delà des objectifs internationaux de développement, à savoir: i) réduire l'incidence globale de la pauvreté des deux tiers (de plus de 50% à 17%), celle de la pauvreté extrême d'un tiers (de 33% à 22%), et celle de la pauvreté rurale de la moitié (de 68% à 34%); ii) atteindre bien avant 2015 l'objectif international de développement en ce qui concerne la scolarisation, l'alphabétisation, la couverture des soins de santé et l'accès à l'eau potable et à un logement décent; enfin, iii) réduire dans une large mesure les inégalités géographiques et sociales.

16. Afin d'atteindre ces objectifs, le CSLP propose: i) de promouvoir une croissance économique accélérée et équitable d'environ 6% par an; ii) d'ancrer cette croissance dans les domaines d'activité des pauvres; iii) d'appuyer la mise en valeur des ressources humaines et d'élargir l'accès de tous les citoyens aux services de base (éducation, santé, nutrition et eau potable); et iv) de promouvoir le développement institutionnel et le renforcement des capacités à l'échelon local. Pour la période 2001-2004, le CSLP a pour objectifs de ramener l'incidence globale de la pauvreté à 39% et celle de la pauvreté rurale à 53%, et définit cinq domaines d'intervention prioritaires (développement rural, développement des périphéries urbaines, éducation, santé et eau potable).

17. **Activités de réduction de la pauvreté menées par d'autres donateurs.** La zone du projet n'a jamais bénéficié d'intervention d'envergure de la part de donateurs importants. Certaines ONG internationales sont intervenues dans des zones voisines, mais leurs activités ont eu une portée limitée, faute des ressources nécessaires pour répondre aux besoins essentiels en matière d'infrastructure. Parmi les interventions prévues, on peut citer le financement par l'Union européenne d'un grand axe routier qui traversera la majeure partie de la zone du projet, et la remise en état des infrastructures urbaines de M'bout, l'un des chefs-lieux de département, dans le cadre de la deuxième phase du projet de développement des infrastructures urbaines financé par la Banque mondiale.

18. **Stratégie du FIDA.** La stratégie de collaboration du FIDA avec la Mauritanie, qui est exposée en détail dans le COSOP, propose que les interventions futures suivent quatre grandes orientations:

- Le transfert de responsabilités aux populations rurales, en particulier celles qui font partie du groupe cible du FIDA, de manière à leur permettre de participer efficacement à la définition des priorités de développement local, d'élaborer et d'exécuter des programmes de développement local et de bénéficier en premier de leurs retombées;
- la mise en place de mécanismes efficaces pour le transfert de ressources en faveur des populations rurales afin de financer des programmes de développement local répondant à leurs priorités;
- l'amélioration de l'accès des ruraux pauvres à la sécurité de jouissance des terres, aux capitaux et aux marchés; enfin
- le développement d'organisations de base dotées de capacités renforcées pour les activités de plaidoyer et pour la conception et l'exécution de programmes.



19. Pour atteindre ces objectifs, le COSOP propose une approche bidirectionnelle: i) exploitation des synergies issues du dialogue sur les mesures à prendre et le financement d'investissements; ii) renforcement du potentiel limité du FIDA en matière de dialogue et de ressources financières au moyen d'alliances et de partenariats stratégiques avec d'autres donateurs partageant les mêmes objectifs et approches. Le dialogue entre le FIDA et le gouvernement sur les mesures à prendre met l'accent sur les questions les plus cruciales pour les ruraux pauvres. Il est également préconisé d'établir des partenariats efficaces avec des ONG et d'autres institutions de la société civile pour la conception et l'exécution des activités du FIDA, en leur fournissant selon les besoins un appui ciblé en matière de renforcement des capacités.

20. **Raison d'être du projet.** Le COSOP recommande que les interventions futures du FIDA soient axées sur les régions où vivent les ruraux pauvres les plus vulnérables. À cet égard, le présent projet est considéré comme ayant la priorité absolue. Il visera particulièrement certaines des régions rurales les plus pauvres de Mauritanie, où la pauvreté touche près de 80% de la population rurale. Les habitants de la zone du projet sont principalement d'anciens esclaves et d'autres groupes sociaux souffrant de diverses formes d'exclusion. La conception du projet tient compte des quatre grandes orientations du COSOP: transfert de responsabilités, transfert efficace de ressources, atténuation des graves problèmes d'accès, et renforcement des capacités des organisations locales de bénéficiaires.

21. L'identification et la formulation du présent projet ont été effectuées pendant les dernières phases de la mise au point définitive du CSLP du pays, avec le concours de spécialistes nationaux qui ont joué un rôle déterminant dans sa préparation. En conséquence, la conception du projet est entièrement en harmonie avec le CSLP dont elle traduit les principales orientations stratégiques (ancrage de la croissance économique dans les domaines d'activité des pauvres, mise en place d'infrastructures économiques de base, et accès généralisé aux services sociaux de base). Le gouvernement considère le projet comme le premier grand instrument de mise en oeuvre du CSLP et il s'est engagé à utiliser le produit de l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'Initiative PPTE pour le cofinancer.

22. Compte tenu de ce lien direct avec le CSLP, le projet contribuera, dans son domaine d'intervention, à atteindre les objectifs internationaux de développement adoptés par le CSLP, qui prévoit même de les dépasser d'ici 2015.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

23. Le projet interviendra dans trois départements contigus: M'Bout, Ould Yengé et Kankossa, situés respectivement dans les provinces de Gorgol, Guidimaka et Assaba. S'étendant sur une superficie d'environ 26 000 km², la zone est caractérisée par un climat sahélien semi-aride, avec des précipitations faibles et très variables. Les sécheresses répétées des années 70 et 80 ont porté atteinte à la base de ressources naturelles précaire, que les activités humaines ont continué à dégrader. La zone du projet n'est pas reliée au reste du pays et ses communautés sont isolées faute d'infrastructures routières. Elle manque également d'autres infrastructures de base primordiales (surtout alimentation en eau potable et marchés). Nombre des infrastructures actuelles d'éducation et de santé doivent être remises en état et/ou sont inaccessibles aux habitants des petits villages dispersés.

24. La majorité des ruraux, estimés à environ 150 000, sont des nomades récemment sédentarisés, ayant une expérience limitée des pratiques agricoles sédentaires. Nombre d'entre eux vivent de la culture sèche et de l'élevage extensif, fortement exposés aux aléas climatiques. Du fait de leur origine et de l'abandon dans lequel on les a laissés pendant de longues années, la plupart des habitants disposent d'un capital social limité et font peu appel aux mécanismes traditionnels de solidarité. Les

principaux mécanismes de survie des groupes les plus pauvres sont la diversification des activités rémunératrices et la très forte mobilité de la main-d'oeuvre (émigration saisonnière ou permanente).

25. Le projet visera l'ensemble de la population rurale de la zone desservie, moyennant la remise en état et la construction de routes rurales et d'infrastructures économiques et sociales de base fonctionnelles, au profit surtout des communautés traditionnellement marginalisées et vulnérables. Il appuiera également le renforcement des capacités locales grâce à un appui technique et de gestion aux organisations locales et aux communes rurales, à des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, et à la mise en place de processus participatifs de planification du développement local, dans lesquels les groupes marginalisés auront véritablement voix au chapitre. Ces activités seront destinées spécifiquement aux femmes et aux jeunes, qui sont habituellement exclus des processus décisionnels. Le projet assurera des services de soutien agricole à environ 10 000 ménages pratiquant l'agriculture de subsistance. Il apportera également un appui ciblé aux groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, en les aidant à repérer et à exploiter les possibilités de revenu existantes en mettant à leur disposition des compétences techniques et de gestion, et en appuyant des services financiers viables.

B. Objectifs du projet

26. Le projet vise à contribuer, dans son domaine d'intervention, aux objectifs généraux du CSLP: réduction de la pauvreté rurale, accès généralisé aux services sociaux de base, et appui au développement institutionnel à l'échelon local. Concrètement, il a pour objectifs de développement d'améliorer de façon durable:

- les capacités des organisations de bénéficiaires, des institutions décentralisées et des fournisseurs de services locaux;
- l'accès de la population rurale aux infrastructures et aux services de base; et
- les revenus des ruraux pauvres, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables, des petits exploitants, des femmes et des jeunes.

C. Composantes

27. Le projet comptera quatre composantes: i) appui aux capacités d'organisation et de gestion; ii) infrastructures rurales de base; iii) appui aux activités rémunératrices; et iv) coordination, suivi et évaluation (S&E) du projet.

28. **Appui aux capacités d'organisation et de gestion.** Le projet visera à renforcer au niveau local les capacités des organisations communautaires de bénéficiaires, des associations d'usagers, des communes rurales et des fournisseurs de services locaux. Entre autres activités, il appuiera: la production des informations nécessaires à la planification et à l'exécution des activités de développement local; les activités participatives de diagnostic et de planification; les programmes d'alphabétisation des adultes; l'assistance technique et l'appui à la gestion; et les programmes d'information, d'éducation et de communication à l'intention des femmes.

29. **Infrastructures rurales de base.** Le projet financera trois sous-composantes: i) un programme de routes rurales, qui privilégiera le traitement des points critiques et les travaux légers de réfection; ii) un programme d'infrastructures rurales, comprenant la rénovation et/ou la mise en place d'infrastructures d'eau potable, d'infrastructures productives communautaires, et d'équipements communautaires polyvalents; et iii) un programme d'infrastructures complémentaires, qui sera financé par le gouvernement dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette. Ce dernier



programme couvrira la remise en état des équipements d'enseignement primaire et de soins de santé de base, des marchés ruraux et des autres infrastructures, ce qui améliorera les conditions de vie dans les campagnes, et il fournira des fonds pour la rénovation et la mise en place d'infrastructures urbaines utiles aux populations rurales (santé, enseignement secondaire et marchés).

30. **Appui aux activités rémunératrices.** Le projet appuiera des activités rémunératrices, agricoles ou non, en particulier celles entreprises par les groupes les plus vulnérables. Les principales activités financées au titre de cette composante seront les suivantes: appui aux systèmes de production agricole durable dans le domaine technique et la gestion; appui aux activités rémunératrices non agricoles, essentiellement à l'intention des femmes et des jeunes; et appui au développement des services financiers privés.

31. **Coordination, suivi et évaluation du projet.** Cette composante aura pour objet d'assurer la coordination et le S&E de toutes les activités du projet, ainsi que sa gestion financière. Elle financera la mise en place et le fonctionnement dans la zone couverte d'une petite unité de coordination et de gestion du projet entièrement autonome, dans le cadre d'accords contractuels renouvelables de deux ans. En outre, une assistance technique sera apportée par du personnel national et expatrié en vue d'améliorer constamment les méthodes et les instruments d'exécution du projet.

D. Coûts et financement

32. **Coûts du projet.** Les coûts totaux du projet, qui sera exécuté sur sept ans, sont estimés à environ 22,9 millions de USD, y compris les provisions pour imprévus. La part en devises est estimée à 5,1 millions de USD, soit environ 22% du coût total. Les droits et taxes s'élèveront à environ 2,3 millions de USD (environ 10%).

33. **Financement.** Il est proposé que le FIDA apporte 11,3 millions de USD, soit environ 49% du coût total. Le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international s'est déclaré disposé à cofinancer la sous-composante routes rurales à hauteur de 3,5 millions de USD, soit environ 15% du coût total. La contribution du gouvernement se chiffrera à quelque 7,9 millions de USD (35% du coût total), dont 6,1 millions de USD seront financés dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette. Sur la contribution du gouvernement, 2,3 millions de USD serviront à couvrir les taxes et les droits d'importation. Compte tenu de l'incidence de la pauvreté dans la zone desservie, les contributions directes des bénéficiaires sont estimées à 177 700 USD (1%) seulement.

34. Un accord provisoire a également été réalisé avec l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), qui coordonnera l'appui apporté à la mise à jour et aux systèmes de S&E du CSLP.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a

(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Appui aux capacités d'organisation et de gestion	2 245,1	240,0	2 485,1	10	12
Infrastructures rurales de base	9 328,4	3 318,9	12 647,3	26	59
Appui aux activités rémunératrices	2 450,0	-	2 450,0	-	12
Coordination, suivi et évaluation du projet	2 605,3	1 104,6	3 709,9	30	17
Total des coûts de base	16 628,8	4 663,5	21 292,3	22	100
Provision pour aléas d'exécution	565,8	217,6	783,7	28	4
Provision pour aléas financiers	640,8	216,7	857,5	25	4
Total des coûts du projet	17 835,4	5 098,0	22 933,4	22	108

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a

(en milliers de USD)

Composantes	Fonds de										Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes	
	FIDA		l'OPEP		Bénéficiaires		Gouvernement		Total				Devises
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Appui aux capacités d'organisation et de gestion	2 429,5	90,7	-	-	-	-	247,8	9,3	2 677,3	11,6	242,8	2 256,4	178,2
Infrastructures rurales de base	3 090,2	22,6	3 489,9	25,5	177,7	1,3	6 934,5	50,6	13 692,3	59,4	3 662,4	8 652,6	1 377,4
Appui aux activités rémunératrices	2 223,6	87,6	-	-	-	-	314,0	12,4	2 537,5	11,1	-	2 223,6	314,0
Coordination, suivi et évaluation du projet	3 583,2	89,0	-	-	-	-	443,0	11,0	4 026,2	17,6	1 192,9	2 390,3	443,0
Total des décaissements	11 326,5	49,4	3 489,9	15,1	177,7	0,8	7 939,2	34,6	22 933,4	100,0	5 098,0	15 522,8	2 312,5

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

35. Les **procédures de passation des marchés** varieront selon la nature des biens et des services en cause et de leur valeur. Les contrats d'un montant supérieur à 50 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux et ceux d'un montant égal ou inférieur à 50 000 USD mais supérieurs à 10 000 USD seront attribués par appel d'offres local. Les contrats d'un montant compris entre 5 000 USD et 10 000 USD seront attribués après consultation de fournisseurs à l'échelon national et ceux d'un montant inférieur à 5 000 USD seront conclus par entente directe.

36. Les achats de véhicules seront, dans la mesure du possible, regroupés en lots de manière à obtenir de meilleurs prix et ils feront l'objet d'appels d'offres internationaux, conformément aux directives du FIDA. Les contrats des consultants et des organisations partenaires seront passés selon les procédures de l'institution coopérante. Compte tenu du montant modeste des investissements et de leur étalement sur plusieurs années, les contrats y relatifs seront passés par appel d'offres local.

37. **Décaissements.** Avant le démarrage de chaque année d'exécution, un programme de travail et budget annuel (PTBA) sera présenté, après examen et approbation par le Comité de pilotage du projet, au FIDA et à l'institution coopérante pour observations et approbation. Les demandes de retrait seront cosignées par le coordonnateur de l'unité de coordination et de gestion du projet (UCG) et par le responsable administratif et financier. Toute la documentation nécessaire sera fournie pour les décaissements, sauf pour les dépenses concernant les éléments suivants: dépenses de fonctionnement, salaires, indemnités de voyage, enquêtes et contrats, formation locale et fonds pour la couverture des risques; ces derniers décaissements se feront sur présentation de relevés de dépenses certifiés.

38. Afin de faciliter les décaissements et l'exécution, un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert par l'emprunteur, au nom du projet, auprès d'une banque agréée de Nouakchott. L'allocation autorisée sera de 600 000 USD. Une somme initiale de 400 000 USD sera déposée sur le compte pour la première année d'activité. Ce montant sera porté à 600 000 USD lorsque les décaissements effectués sur le prêt atteindront 1,5 million de DTS.

39. Le gouvernement prendra toutes dispositions utiles pour la prise en charge des droits et taxes afférents aux dépenses du projet, y compris les inscriptions annuelles au budget, l'émission de chèques du trésor et l'exonération des droits sur les importations. Les fonds de contrepartie seront versés sur le compte du projet, qui sera également ouvert au nom du projet auprès d'une banque agréée de Nouakchott et sera géré conformément aux règlements en vigueur en Mauritanie. Comme condition préalable à l'entrée en vigueur du prêt, un crédit correspondant au montant nécessaire pour couvrir les contributions totales du gouvernement pour la première année d'activité, soit l'équivalent de 800 000 USD, sera inscrit au budget d'investissement consolidé de l'État pour 2002. Comme condition préalable au décaissement, le gouvernement déposera la moitié de cette somme, soit l'équivalent de 400 000 USD, sur le compte du projet.

40. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UCG tiendra des livres comptables à double entrée conformes aux normes internationales. Les organisations partenaires chargées d'exécuter des activités spécifiques tiendront des comptes séparés afin de justifier leur utilisation des fonds du projet. Elles recevront des avances sur les dépenses futures, en premier lieu un versement équivalant aux dépenses de fonctionnement prévues pour les trois premiers mois. Elles présenteront chaque mois à l'UCG les relevés de dépenses accompagnés de la documentation originale. Après vérification, l'UCG réapprovisionnera les comptes selon les besoins. Les comptes de l'UCG et des organisations partenaires seront examinés périodiquement et/ou à la demande des missions de supervision. Un contrôle financier et de gestion sera effectué chaque année par un cabinet d'audit accrédité au plan international et agréé par le FIDA. Ce cabinet donnera son avis sur les procédures d'appel d'offres, sur

la légitimité des dépenses imputées au compte spécial, et sur l'utilisation des biens et services financés par le projet. Il présentera également un avis séparé sur les relevés de dépenses. Les honoraires du cabinet seront payés sur les fonds du prêt.

F. Organisation et gestion

41. **Organisation générale.** Le projet sera exécuté avec la participation directe des associations de bénéficiaires et des communes rurales. À cet égard, on séparera clairement les processus décisionnels et les mécanismes d'exécution et de financement relatifs aux biens et services publics de ceux relatifs aux biens et services privés. Ainsi, les communes rurales assumeront les principales responsabilités concernant les biens et services publics, mais elles seront encouragées à confier l'exploitation et l'entretien aux associations d'utilisateurs, dans le cadre des concessions de services publics prévues par la législation mauritanienne. S'agissant des investissements communautaires productifs et des activités rémunératrices individuelles, le projet apportera directement un soutien aux associations de producteurs, aux coopératives féminines et aux autres types de microentreprises rurales, formelles ou non. La fourniture des services d'appui aux bénéficiaires et à leurs organisations locales reposera sur le principe du "faire-faire", dans le cadre d'accords contractuels ou de coopération avec des fournisseurs de services publics ou privés.

42. **Participation des bénéficiaires.** Des méthodes participatives seront appliquées au niveau local (communautés villageoises et communes), afin que les bénéficiaires soient véritablement associés à l'établissement des priorités de développement local, à l'exécution des activités, et à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact de l'appui fourni. Le projet cherchera à obtenir et à faire respecter des engagements clairs quant à la participation des groupes marginalisés, tels que les femmes et les jeunes, en ce qui concerne notamment l'établissement des priorités locales en matière d'infrastructures et de services publics. Par le biais de leurs associations d'utilisateurs, les bénéficiaires seront les principaux responsables de l'exploitation et de l'entretien de tous les équipements remis en état ou construits avec l'aide du projet. Les groupes les plus vulnérables parmi les ruraux pauvres – en particulier les femmes, les jeunes et les agriculteurs de subsistance – participeront en lançant, ou en renforçant, des activités agricoles et non agricoles susceptibles d'augmenter leurs revenus. Le projet leur apportera un appui technique et organisationnel, et les aidera grâce à des dispositifs de financement.

43. **Services d'appui.** Les activités d'appui du projet seront exécutées dans le cadre d'accords contractuels avec des fournisseurs de services privés, d'accords-cadres avec des fournisseurs de services publics, et d'accords de coopération avec des institutions partenaires telles que les institutions des Nations Unies et/ou des ONG internationales ou nationales qualifiées. Le projet favorisera le recours aux communes rurales, aux associations d'utilisateurs et aux associations de bénéficiaires en tant que partenaires d'exécution, en leur apportant si nécessaire un appui en matière de renforcement des capacités. Les services d'appui agricole et l'appui aux activités rémunératrices seront fondés sur le principe de l'offre et de la demande, avec regroupement, dans la mesure du possible, de la demande dispersée de services en lots plus intéressants pour les fournisseurs de services privés et publics. Lorsque cela conviendra, le projet appuiera le lancement ou le renforcement de fournisseurs de services locaux.

44. **Coordination et gestion.** Le Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLPI) sera l'organisme d'exécution du gouvernement. Le Commissariat créera une petite UCG autonome sur le plan de la gestion administrative et financière, implantée dans la zone du projet, qui sera chargée de coordonner toutes les interventions, d'administrer les contrats et les accords-cadres de coopération passés avec les partenaires d'exécution, et de gérer les fonds du projet.

45. Le comité de pilotage du projet, chargé de la supervision et du suivi rétrospectif, jouera également un rôle dans la coordination interinstitutionnelle. Ce comité, placé sous la présidence du



directeur du CDHLPI ou de son représentant désigné, comprendra des représentants des principaux services (en particulier ceux chargés du développement rural, de l'enseignement primaire, de la santé, de l'alphabétisation, des routes rurales, et de la condition féminine) ainsi qu'un nombre raisonnable d'agents du développement local et de représentants des organisations de bénéficiaires.

46. **Partenariats et coordination avec les autres projets.** Un accord provisoire a été conclu entre le FIDA et le GTZ, qui coordonneront leurs activités respectives d'appui à la mise en oeuvre et au suivi des opérations du CSLP. Cette coordination concernera principalement l'appui complémentaire à la mise en place et l'exploitation d'un système national de suivi du CSLP. Le FIDA veillera par ailleurs à ce que le système interne de S&E du projet soit compatible avec le système national du CSLP. Ce dernier, appuyé par le GTZ, mettra en place des mécanismes permettant des échanges entre tous les programmes de lutte contre la pauvreté en cours en Mauritanie.

47. Au niveau de l'exécution, le projet s'efforcera d'établir des mécanismes de coopération avec les autres interventions pertinentes de donateurs et d'ONG dans la zone du projet et dans d'autres régions du pays, afin de favoriser les effets de synergie, d'échanger des données d'expérience et d'éviter le chevauchement des activités.

48. **Suivi et évaluation.** Pour élaborer le système de S&E du projet, on prendra en compte les liens entre le projet et le CSLP au niveau de la conception et de l'exécution, en prévoyant notamment de façon explicite les flux d'informations et les interactions entre le système national de S&E du CSLP et celui du projet.

49. Le système de S&E du projet sera conçu comme un ensemble intégré d'outils que chacun des principaux acteurs devra mettre en place et utiliser dans le but d'apporter régulièrement des améliorations à l'exécution et à l'impact. Chaque organisme d'exécution mettra donc en place un système interne de suivi axé sur la collecte et l'analyse des informations utiles à l'évaluation des résultats de l'exécution. Les principaux partenaires d'exécution et les partenaires spécialisés sélectionnés prêteront leur concours à toutes les organisations villageoises et aux communes rurales afin de les aider à mettre en place et à exploiter leurs systèmes de suivi individuels.

50. Au niveau des communes rurales, les évaluations des approches et de l'impact effectuées chaque année dans le cadre des comités communaux de concertation constitueront l'ossature du système global d'évaluation. Elles seront interactives, associant les représentants des populations et tous les partenaires d'exécution. Elles serviront de base pour les mises à jour annuelles des données de référence des communes, des départements et de la zone du projet, et pour la préparation des programmes d'activités correspondants de l'année suivante. En outre, elles apporteront les principaux éléments d'information nécessaires au système intercommunal, qui doit être mis en place afin d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques pour les activités de développement local.

51. Au niveau du projet, des évaluations participatives à mi-parcours et à la fin du projet seront effectuées et porteront essentiellement sur l'état d'avancement par rapport aux objectifs du CSLP et aux indicateurs de développement du projet. Ces évaluations indiqueront en détail l'impact sur les divers types de bénéficiaires et mesureront l'efficacité des processus d'exécution. Il est également prévu d'effectuer des évaluations thématiques et d'assurer un soutien technique et une formation pour la mise en place, l'exploitation et l'utilisation des systèmes participatifs de S&E.

G. Justification économique

52. **Bénéficiaires.** La majeure partie de la population rurale de la zone du projet, estimée à 150 000 personnes, soit environ 30 000 ménages, tirera avantage de la démarginalisation physique et économique et d'un plus large accès à des services sociaux et économiques de base améliorés (eau potable, éducation et santé). Les groupes vulnérables ciblés comprendront environ 10 000 ménages pratiquant l'agriculture de subsistance, qui vivent de la culture sèche et de l'élevage extensif. Quelque 2 000 femmes et 500 jeunes – groupes marginalisés jusqu'à présent – bénéficieront non seulement des services ci-dessus, mais aussi de revenus plus élevés, tirés de sources diversifiées, grâce à un appui centré sur leurs activités rémunératrices. Tous ces groupes sociaux auront également créé ou consolidé des organisations locales viables qui plaideront activement leur cause et leur assureront des services sociaux et économiques essentiels. Ces groupes, et la population rurale dans son ensemble, tireront par ailleurs profit de leur plus grande participation aux décisions concernant le développement local.

53. **Impact sur le groupe cible du FIDA et sur les femmes.** Les femmes et les jeunes tireront avantage de la stratégie explicite de démarginalisation, qui visera à assurer: i) leur participation effective aux décisions concernant le développement local, en particulier les infrastructures et les services de base; ii) la valorisation de leur capital social grâce à des activités de renforcement des capacités centrées sur les communautés locales et à la mise en oeuvre de programmes ciblés d'information, d'éducation et de communication; iii) l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base (éducation, alphabétisation et santé); et iv) la promotion des activités rémunératrices, les aidant à trouver des débouchés, mettant à disposition des compétences techniques et de gestion, facilitant l'accès à des organismes appropriés de services financiers, et garantissant leur participation aux processus locaux de diagnostic et de planification. En conséquence, il est prévu que les femmes joueront un rôle déterminant dans les décisions et dans l'exécution des activités de développement.

54. **Analyse économique et financière.** Le programme est conçu pour fournir des services d'appui et des financements sur demande. Par conséquent, même si les principales catégories de besoins en matière de financement et de services d'appui sont définies, ce sont les bénéficiaires qui, par l'intermédiaire de leurs organisations locales, détermineront la nature et l'importance des services et des investissements à financer, ainsi que les financements prioritaires. Une grande partie des fonds du projet sera utilisée pour la remise en état et la création d'infrastructures sociales et économiques de base, et pour le développement du capital humain et social. Bien qu'il soit très élevé, le rendement de ces investissements est difficile à quantifier et porte sur le long terme. Il est donc impossible d'appliquer au projet une analyse coûts-avantages classique.

55. Il est par contre possible d'inventorier les principaux avantages qu'obtiendront des divers bénéficiaires, à savoir essentiellement: i) l'amélioration de l'accès à l'eau de boisson et la diminution du temps consacré par les femmes et les enfants à la corvée d'eau ainsi que de l'effort exigé par cette tâche; ii) l'amélioration des principaux indicateurs du développement humain, en particulier ceux relatifs à l'alphabétisation fonctionnelle, à l'enseignement primaire et à l'accès aux services de santé de base; iii) le développement du capital social dans les campagnes, notamment celles où vivent les groupes marginalisés traditionnellement; iv) l'amélioration du revenu agricole ainsi que de la sécurité alimentaire et de la nutrition des familles pratiquant l'agriculture de subsistance; enfin v) l'augmentation et la diversification des revenus des groupes les plus vulnérables, les femmes et les jeunes.

56. **Analyse financière.** L'analyse financière de certaines activités agricoles et non agricoles qui seront financées par le projet a indiqué que leurs taux de rentabilité sont compris entre 13% pour les cultures de décrue et 47% pour les ouvrages de lutte contre l'érosion. Les besoins liés à l'exploitation et à l'entretien de tous les principaux types d'infrastructure ont été également évalués. Étant donné que



la plupart des infrastructures envisagées sont de petite taille et seront réalisées au moyen de compétences techniques et de matériaux locaux, l'entretien et l'exploitation sont tout à fait à la portée financière et technique des associations de bénéficiaires et des communes rurales.

57. **Durabilité.** L'une des principales caractéristiques du présent projet est d'assurer systématiquement la durabilité du capital social et matériel qu'il contribuera à constituer pour les communautés ciblées. Il se caractérise en outre par la promotion systématique de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles à l'appui des activités agricoles, la promotion de mesures de lutte contre l'érosion et la remise en état des plantations naturelles d'arbres. La viabilité des institutions sera favorisée non seulement grâce à la valorisation du capital social des groupes les plus vulnérables et des capacités techniques et de gestion de tous les principaux acteurs du développement local, mais également grâce à l'action en faveur du démarrage et de l'activité durable d'intermédiaires financiers et d'autres fournisseurs de services.

H. Risques

58. Trois risques potentiellement graves ont été mis en évidence. Le premier, qui est peu probable, concerne un relâchement du gouvernement dans la mise en oeuvre du CSLP. Ce risque sera atténué grâce à la participation régulière du FIDA, en partenariat avec d'autres donateurs, à la mise en oeuvre et au suivi du CSLP. Le deuxième, qui a plus de probabilités de se réaliser, est lié à des ingérences répétées des autorités locales dans les opérations et la gestion du projet. L'application effective sous étroite surveillance des dispositifs institutionnels envisagés pour l'exécution permettra de limiter ces ingérences. Le troisième risque est lié aux défaillances éventuelles dans les prestations de services de la part des fournisseurs privés et publics. Ce risque sera réduit au minimum grâce à l'application rigoureuse des contrats et des accords comportant des échéances précises, et au renforcement des capacités des fournisseurs de services locaux.

I. Impact sur l'environnement

59. Dans l'ensemble, le projet aura un impact bénéfique sur l'environnement et sur la base des ressources naturelles. Des mesures ont été prévues pour atténuer l'effet néfaste sur l'environnement que pourraient avoir quelques activités; elles seront mises en oeuvre grâce à la sensibilisation des bénéficiaires, à la fourniture d'un appui technique et à l'imposition de critères de qualification stricts. En outre, toute une gamme d'activités proactives ont été prévues en vue de promouvoir et de faciliter la remise en état et la conservation des ressources naturelles. Ces activités porteront en particulier sur la fertilité des sols, la lutte contre l'érosion, et la remise en état des plantations naturelles d'arbres à gomme arabique et d'autres arbres offrant un intérêt économique pour la population locale.

J. Caractéristiques novatrices

60. Le projet compte plusieurs caractéristiques novatrices importantes au plan des corrélations entre le contexte de pauvreté et la stratégie nationale, notamment:

- les objectifs de développement du projet sont compatibles avec les objectifs internationaux de développement;
- le projet est parfaitement compatible avec le CSLP du pays, puisqu'il a les mêmes principaux objectifs et indicateurs et est doté de systèmes complémentaires et interactifs de S&E;
- le gouvernement participera au financement du projet dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette; enfin,



- l'exécution du projet sera accompagnée d'un appui parallèle du FIDA au processus de décentralisation et aux opérations de suivi et de mise à jour du CSLP.

61. Les modalités d'exécution du projet sont également novatrices. Premièrement, dans les processus de décision et les mécanismes de financement, on fera nettement la distinction entre les biens et services publics et les biens et services privés. En deuxième lieu, le principe de l'offre et de la demande sera appliqué aux services d'appui, aux activités rémunératrices agricoles et non agricoles, car les demandes fragmentées et dispersées seront regroupées en lots plus intéressants, et on fera surtout appel à des fournisseurs de services locaux sous contrat auxquels on apportera selon les besoins un appui ciblé pour renforcer leurs capacités.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

62. Un accord de prêt entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

63. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

64. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

65. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République islamique de Mauritanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (8 800 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mai 2041 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 5 septembre 2001)

1. Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (le Gouvernement) met à la disposition du CDHLCPI les fonds du prêt conformément aux dispositions des PTBA et les procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le projet.
2. Outre les fonds provenant du prêt, et quand cela s'avère nécessaire, le Gouvernement met à la disposition de l'UCG et de chacune des parties au projet, des fonds, facilités, services et autres ressources pour exécuter le projet conformément aux dispositions de l'Accord de prêt. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, le Gouvernement met à la disposition de l'UCG au cours de la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global en ouguiyas équivalant à 7 900 000 USD, dont 6 100 000 USD correspondent au montant de sa participation au financement du projet dans le cadre de l'initiative PPTTE. A cet effet, le Gouvernement effectue un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant en ouguiyas équivalant à 400 000 USD sur le compte de projet pour couvrir les six premiers mois de l'exécution du projet, et reconstitue d'avance semestriellement le compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée. Les droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au projet seront pris en charge par le Gouvernement, conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'assistance au développement. Le projet sera inscrit au budget d'investissement consolidé de l'État.
3. Le Gouvernement s'assure que les fonds provenant du prêt du Fonds de l'OPEP pour le développement international sont mis à la disposition de l'UCG conformément aux dispositions des PTBA.
4. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales telles que prévues à la Section 7.15 (Protection de l'environnement) des Conditions générales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
5. Le Gouvernement assure la prise en charge des taxes liées aux importations, aux acquisitions de biens et services et aux travaux de génie civil financés par le prêt par règlement de ces droits et taxes aux fournisseurs au moyen de crédit d'impôt. La valeur de cette exemption est considérée comme constituant une partie des fonds de contrepartie que le Gouvernement est tenu de fournir.
6. La sélection du personnel-clé, soit le coordinateur et le responsable administratif et financier, se fera sous l'autorité du CDHLCPI sur la base d'un appel à candidatures ouvert aux cadres qualifiés des secteurs public, associatif et privé. Les nominations du coordinateur et du responsable administratif et financier seront soumises à l'accord préalable du Gouvernement et du FIDA ainsi que, le cas échéant, la décision de mettre fin à leurs fonctions. La sélection du personnel technique, de gestion et d'administration relèvera de la compétence du coordinateur et sera effectuée selon la même procédure. À compétences égales, la préférence sera donnée aux candidatures féminines. L'ensemble du personnel de l'UCG sera recruté sur la base de contrats de deux ans renouvelables.

7. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les règles en vigueur sur son territoire.

8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables aux décaissements des fonds du prêt:

- a) Aucun retrait ne sera effectué sur l'ensemble des catégories de décaissement avant que:
 - i) le Gouvernement n'ait déposé sur le compte de projet la somme équivalant à 400 000 USD destinée à couvrir les six premiers mois de l'exécution du projet;
 - ii) le projet de manuel de procédures n'ait été finalisé;
 - iii) un système de gestion financière et comptable n'ait été mis en place.
- b) Aucun retrait ne sera effectué sur la catégorie de décaissement I. a) (Génie civil - Désenclavement) avant que le programme prioritaire de désenclavement n'ait été finalisé par le Gouvernement et approuvé par le FIDA.
- c) Aucun retrait ne sera effectué sur la catégorie de décaissement VIII (Fonds de micro crédit) avant que l'étude sur les services financiers privés de proximité n'ait été approuvée par le FIDA.

9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le CDHLCPI a signé la décision mettant en place le projet et fixant les responsabilités et la composition de l'UCG et celles du comité d'orientation et de suivi;
- b) le compte spécial et le compte de projet ont été ouverts;
- c) le coordinateur du projet et le responsable administratif et financier ont été sélectionnés;
- d) la contribution du Gouvernement au titre de la première année du projet a été inscrite au budget d'investissement 2002 du CDHLCPI;
- e) un système de gestion financière et comptable a été élaboré; et
- f) un avis juridique favorable délivré par le Directeur général de la législation, de la traduction et de l'édition du Journal Officiel ou toute autre autorité compétente sur le territoire de la République islamique de Mauritanie, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.

COUNTRY DATA

MAURITANIA

Land area (km² thousand) 1997 1/	1 025	GNI per capita (USD) 1999 4/	390
Total population (million) 1999 4/	2.6	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/	1.5
Population density (people per km²) 1998 1/	2	Average annual rate of inflation, 1990-98 2/	5.3
Local currency	Ouguiya (MRO)	Exchange rate: USD 1 =	MRO 259
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-98 1/	2.7	GDP (USD million) 1999 4/	958
Crude birth rate (per thousand people) 1998 1/	40	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	0.0
Crude death rate (per thousand people) 1998 1/	13	1990-98	4.2
Infant mortality rate (per thousand live births) 1998 1/	90	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Life expectancy at birth (years) 1998 1/	54	% agriculture	25
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% industry	30
Poor as% of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	9
Total labour force (million) 1998 1/	1.2	% services	46
Female labour force as% of total, 1998 1/	44	Consumption, 1998 1/	
Education		General government consumption (as% of GDP)	14
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1997 1/	79 a/	Private consumption (as% of GDP)	78
Adult literacy rate (% age 15 and above) 1998 3/	41	Gross domestic savings (as% of GDP)	8
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 622	Merchandise exports, 1998 1/	359
Prevalence of child malnutrition (height for age% of children under 5) 1992-98 1/	44	Merchandise imports, 1998 1/	319
Prevalence of child malnutrition (weight for age% of children under 5) 1992-98 1/	23	Balance of merchandise trade	40
Health		Current account balances (USD million) before official transfers, 1998 1/	-110
Health expenditure, total (as% of GDP) 1990-98 1/	5.2	after official transfers, 1998 1/	77
Physicians (per thousand people) 1990-98 1/	0.06	Foreign direct investment, 1998 1/	5
Percentage population without access to safe water 1990-98 3/	63	Government Finance	
Percentage population without access to health services 1981-93 3/	70	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as% of GDP) 1997 1/	n.a.
Percentage population without access to sanitation 1990-98 3/	43	Total expenditure (% of GDP) 1997 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total external debt (USD million) 1998 1/	2 589
Food imports as percentage of total merchandise imports 1998 1/	n.a.	Present value of debt (as% of GNP) 1998 1/	150
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	87	Total debt service (% of exports of goods and services) 1998 1/	27.7
Food production index (1989-91=100) 1996-98 1/	104.7	Nominal lending rate of banks, 1998 1/	n.a.
Land Use		Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	n.a.
Arable land as% of land area, 1997 1/	0.5		
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	6		
Forest area as% of total land area, 1995 1/	0.5		
Irrigated land as% of cropland, 1995-97 1/	9.7		

n.a. not available.

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 2000

2/ World Bank, *Atlas*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

4/ World Bank, *World Development Indicators database*, 2001



PREVIOUS IFAD LOANS TO MAURITANIA

Loan no.	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Closing Date	Currency	Approved Amount	Disbursement (% of approved amount)
MR-044	Gorgol Irrigation Project	IDA	IDA	HC	16.09.80	27.08.81	30.06.90	SDR	7 600 000	95%
MR-092	Gorgol Farmers' Training Project	IFAD	IDA	HC	31.03.82	28.07.83	30.06.90	SDR	1 200 000	20%
MR-169	Small-Scale Irrigation Project	IDA	IDA	HC	03.04.85	30.01.86	30.06.93	SDR	3 500 000	74%
SRS-MR-001	Agricultural Rehabilitation Programme	AFESD	AFESD	HC	30.04.86	10.12.86	30.06.94	SDR	4 000 000	100%
MR-022	Agricultural Rehabilitation Programme - II	AFESD	AFESD	HC	06.12.89	06.11.90	31.12.96	SDR	8 650 000	99%
MR-318	Maghama Improved Flood Recession Farming Project	IFAD	UNOPS	HC	03.12.92	10.06.93	31.06.01	SDR	7 450 000	97%
SRS-MR-031	Banc d'Arguin Protected Area Management Project	IFAD	UNOPS	HC	15.04.92	18.05.93	30.06.00	SDR	1 200 000	93%
MR-043	Oasis Development Project - Phase II	IFAD	AFESD	HC	06.09.94	08.02.95	30.03.03	SDR	5 400 000	69%

Note: HC = Highly concessional.

LOGICAL FRAMEWORK

Hierarchy of Objectives	Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation	Critical Assumptions
<p>I. GLOBAL POLICY GOAL</p> <p>Rural poverty reduced by half</p> <p>Generalized access of population to basic social services</p> <p>Institutional development at the local level</p>	<p>Incidence of poverty in the project area reduced</p> <p>Access of rural population to basic social services improved</p> <p>Local capacity improved</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poverty surveys • PPDP • Participatory mid and end-of-project evaluations • Participatory thematic evaluations 	<p>The Government sustains effective implementation of the PRSP.</p>
<p>II. PROJECT DEVELOPMENT OBJECTIVES</p> <p>Improve in a sustainable manner:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The capacity of beneficiary organizations, decentralized institutions and local service providers; • The access of the rural population to basic infrastructure and services; • The incomes of the rural poor, in particular those of the most vulnerable groups, small farmers, women and youth. 	<p>Key outcomes</p> <p>Adult literacy rates increased</p> <p>Public services rendered by rural communes are improved (coverage, quality, timeliness)</p> <p>Grass-roots organizations are participating effectively in local development planning and providing services to their members</p> <p>Percent of rural communes with access to main road network increased</p> <p>Percent of communities with access to safe drinking water increased</p> <p>Percent of communities with access to health facilities increased</p> <p>Primary school enrolment increased</p> <p>Incomes of small farmers</p> <p>Incomes of targeted women increased and diversified</p> <p>Incomes of targeted youth increased and diversified</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PPDP • Participatory mid and end-of-project evaluations • Participatory thematic evaluations • Specific surveys 	<p>The Government sustains will and efforts to implement PRSP.</p> <p>There is no local interference in project operations.</p> <p>Quality response by public and private service providers</p>



Hierarchy of Objectives	Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation	Critical Assumptions
<p>III. OUTPUT FROM EACH COMPONENT</p> <p>Support to organizational and managerial capabilities</p> <p>Basic rural infrastructure</p> <p>Support to income-generating activities</p> <p>Project coordination, monitoring and evaluation</p>	<p>GIS system, rural roads master plan, groundwater studies, and watershed management schemes completed Baseline established and regularly updated Participatory diagnostics and planning successfully completed in 18 rural communes Targeted capacity-building support has been provided to 18 communes Functional literacy provided to local elected officials and to members of users' associations, beneficiary associations and local service providers</p> <p>Rural roads rehabilitation programmes completed Non-functional facilities for water, primary education and health rehabilitated and fully operational New drinking water facilities established and fully operational</p> <p>Non-functional flood recession facilities have been rehabilitated and become fully operational New flood recession facilities have been established and are fully operational Support packages for the major agricultural production systems have been implemented successfully Support has been provided to vulnerable groups to promote their income-generating activities Sustainable systems for the provision of private financial services have been established</p> <p>Technical and financial supports mobilized in time Effective M&E system Tools and methodologies improved and implemented by service providers Annual audits carried out in time, and audit recommendations implemented</p>	<p>Project annual activity reports</p> <p>Mid-term and end-of-project evaluations</p>	<p>No local interference in project operations</p> <p>Quality response by public and private service providers</p>



Hierarchy of Objectives	Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation	Critical Assumptions
IV. COMPONENTS AND SUB-COMPONENTS Support to organizational and managerial capabilities. Basic rural infrastructure Support to income-generating activities Project coordination, monitoring and evaluation	Components cost USD 2.7 million USD 13.7 million USD 2.5 million USD 4.2 million	<ul style="list-style-type: none"> • Mid-term and end-of-project evaluations • Project annual financial reports • External audit reports • Participatory thematic evaluations 	



COSTS AND FINANCING

Project Costs by Category of Expenditures

Category of Expenditure	(MRO '000)			(USD '000)			% For. Exch.	% Total Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
I. Investment costs								
A. Civil works								
Rural roads	700 868.0	300 372.0	1 001 240.0	2 803.5	1 201.5	4 005.0	30	19
Community Infrastructure	1 432 426.3	529 357.3	1 961 783.6	5 729.7	2 117.4	7 847.1	27	37
Subtotal	2 133 294.3	829 729.3	2 963 023.6	8 533.2	3 318.9	11 852.1	28	56
B. Vehicles	35 784.0	53 676.0	89 460.0	143.1	214.4	357.8	60	2
C. Equipment	38 541.4	40 346.6	78 888.0	154.2	161.4	315.6	51	1
D. Studies, training and technical assistance								
Studies and conventions	719 834.6	60 000.0	779 834.6	2 879.3	240.0	3 119.3	8	15
Training	595 460.0	6 000.0	601 460.0	2 381.8	24.0	2 405.8	1	11
Technical assistance	28 530.0	102 000.0	130 530.0	114.1	408.0	522.1	78	2
Subtotal	1 343 824.6	168 000.0	1 511 824.6	5 375.3	672.0	6 047.3	11	28
E. Micro-credit	175 000.0	-	175 000.0	700.0	-	700.0	-	3
Total Investment costs	3 726 444.3	1 091 751.9	4 818 196.2	14 905.8	4 367.0	19 272.8	23	91
II. Recurrent costs								
A. Salaries	298 575.0	-	298 575.0	1 194.3	-	1 194.3	-	6
B. Maintenance and operating costs								
Maintenance of Vehicles	33 547.5	33 547.5	67 095.0	134.2	134.2	268.4	50	1
Maintenance of equipment	11 548.5	11 548.5	23 097.0	46.2	46.2	92.4	50	-
Annual operating costs	87 075.0	29 025.0	116 100.0	348.3	116.1	464.4	25	2
Subtotal	132 171.0	74 121.0	206 292.0	528.7	296.5	825.2	36	4
Total Recurrent costs	430 746.0	74 121.0	504 867.0	1 723.0	296.5	2 019.3	15	9
Total Base costs	4 157 190.3	1 165 872.9	5 323 063.2	16 628.8	4 663.5	21 292.3	22	100
Physical contingencies	141 454.8	54 457.8	195 912.6	565.8	217.8	783.7	28	4
Price contingencies	247 690.2	83 681.4	331 371.6	640.8	216.7	857.5	25	4
Total Project costs	4 546 335.3	1 304 012.1	5 850 347.4	17 835.4	5 098.0	22 933.4	22	108



FINANCING PLAN BY COMPONENT

Components	IFAD		Cofinanciers		Beneficiaries		Government		Total		For.	Local Excl. Taxes	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Exch.		
A. Support to organizational and managerial capabilities													
Basic studies	577.3	81.0	-	-	-	-	135.4	19.0	712.7	3.1	242.8	404.1	65.8
Local development planning and management	786.5	87.5	-	-	-	-	112.4	12.5	898.9	3.9	-	786.5	112.4
Capacity-building of local development actors	1 065.8	100.0	-	-	-	-	-	-	1 065.8	4.6	-	1 065.8	-
Subtotal	2 429.5	90.7	-	-	-	-	247.8	9.3	2 677.3	11.7	242.8	2 256.4	178.2
B. Basic rural infrastructure													
Rural roads	872.5	17.2	3 489.9	68.8	-	-	710.2	14.0	5 072.6	22.1	1 395.0	2 967.5	710.2
Basic rural infrastructure	2 217.8	85.9	-	-	177.7	6.9	185.8	7.2	2 581.3	11.3	978.6	1 416.9	185.8
HIPC complementary programme	-	-	-	-	-	-	6 038.5	100.0	6 038.5	26.3	1 288.8	4 268.3	481.4
Subtotal	3 090.2	22.6	3 489.9	25.5	177.7	1.3	6 934.5	50.6	13 692.3	59.7	3 662.4	8 652.6	1 377.4
C. Support to income-generating activities													
Support to sustainable agricultural systems	953.4	82.5	-	-	-	-	201.6	17.5	1 155.0	5.0	-	953.4	201.6
Support to non-farm income-generation	344.4	82.0	-	-	-	-	75.6	18.0	420.0	1.8	-	344.4	75.6
Support to rural financial services	925.8	96.2	-	-	-	-	36.8	3.8	962.5	4.2	-	925.8	36.8
Subtotal	2 223.6	87.6	-	-	-	-	314.0	12.4	2 537.5	11.1	-	2 223.6	314.0
D. Coordination, monitoring and evaluation	3 583.2	89.0	-	-	-	-	443.0	11.0	4 026.2	17.6	1 192.9	2 390.3	443.0
Total disbursement	11 326.5	49.4	3 489.9	15.2	177.7	0.8	7 939.2	34.6	22 933.4	100.0	5 098.0	15 522.8	2 312.5





ORGANIZATION AND MANAGEMENT

1. **Key implementation principles.** The project has been designed along the following principles:

- participatory processes at the local level will be used to ensure the beneficiaries' effective participation in setting local development priorities (particularly with respect to public goods and services), implementing project activities and evaluating the effectiveness and impact of project support;
- beneficiaries, through their grass-roots organizations, will have the main responsibility for the operation and maintenance of all facilities rehabilitated or established with project support, the project providing organizational support, help with funding arrangements and technical training;
- a clear delineation, in decision processes, funding mechanisms and eligibility rules, between public and private goods and services; (communes and users' associations for public goods, and producers' associations and rural microenterprises for private goods);
- implementation of project activities will be based on the "faire-faire" principle, managed and coordinated by a small and autonomous project coordination unit located in the project area; and
- the delivery of support services to agricultural and non-agricultural income-generating activities will be based on a demand-supply approach, through consolidation of the fragmented demand for services into feasible packages that will attract private and public service providers, and targeted support to service providers.

2. **Overall organization.** The project will be implemented with the direct participation of beneficiary associations and rural communes. There will be, in this regard, a clear delineation between public and private goods and services, in the applicable decision processes, and delivery and funding mechanisms. The rural communes will have the main responsibility for public goods and services, but will be encouraged to transfer responsibilities for operation and maintenance to users' associations under concessions of public services that are provided for under Mauritanian legislation. For productive community investments and individual income-generating activities, the project will provide support directly to producers' associations, women's cooperatives, and other forms of formal and informal rural microenterprises. Delivery of support services to beneficiaries and to their grass-roots organizations will be based on the "faire-faire" principle, through contractual or cooperative arrangements with private and public service providers;

3. **Beneficiary participation.** Participatory processes will be used at the local level (village communities and communes) to ensure the beneficiaries' effective participation in setting local development priorities, in implementing project activities, and in evaluating the effectiveness and impact of project support. Clear commitments will be sought and enforced with regard to the participation of traditionally marginalized groups, such as women and youth, particularly with respect to the establishment of local priorities for public infrastructure and services. Beneficiaries, through their users' associations, will have the main responsibility for the operation and maintenance of all facilities rehabilitated or established with project support. The most vulnerable groups among the rural poor – women, youth and small subsistence farmers – will participate by initiating, or consolidating, farm and non-farm activities that are beneficial to their incomes, and will be assisted in doing so with organizational and technical support, and help with funding arrangements.



4. **Participatory diagnostic and planning processes (PDPP).** A PDPP will be conducted for each of the 18 rural communes. Typically, a PDPP will start with an initial consultation with the elected rural commune body to explain the proposed processes and to obtain agreement for the establishment of a consultative communal committee. The CCC will include members from the commune's elected body, some representatives of traditional authorities, and key representatives of the prevailing social groups, particularly those of the traditionally marginalized groups, women and youth.
5. The PDPPs proper will involve a diagnostic phase to be conducted at the village community level to establish a baseline of social, economic and physical data, obtain a hierarchy of local development problems, conduct a capacity assessment of existing grass-roots organizations, and identify the major income-generating initiatives undertaken or contemplated by the various beneficiary groups. The populations will then be asked to prioritize the various proposals for action, especially with respect to public infrastructure and services. The second stage will be the consolidation of the various proposals into a communal development plan (CDP), which will typically have three components: (i) a public infrastructure programme; (ii) a capacity development plan; and (iii) opportunities for agricultural development and income-generating activities. The CDP will be validated by the CCC before submission for formal approval to the rural commune's elected body.
6. The CDP will be the main instrument for dialogue and negotiation of the rural commune. The operating principal partners (OPP) will first help operationalize the public infrastructure programme into a three-year investment plan, with a financing plan, which includes communal resources from existing funding mechanisms and proposed project funding contributions. A formal contract will then be established between the project and the rural commune, specifying the agreed financing plan, implementation arrangements, and mutual commitments with respect to maintenance and operation of the infrastructure to be rehabilitated or established.
7. **Provision of support services.** Implementation of project support activities will be through contractual arrangements with private service providers, through framework agreements with national public service providers, and through cooperative agreements with partner institutions such as United Nations agencies and/or qualified international and national NGOs. The project will promote the use of rural communes, of users' associations and of beneficiary associations, as implementing partners, providing capacity-building support as needed. The delivery of agricultural support services and of support to income-generating activities will be based on a demand-supply approach, through consolidation of the fragmented demand for services into feasible packages that will attract private and public service providers. When appropriate, the project will help with the emergence or the capacity development of local service providers.
8. **Overall organization, oversight and coordination.** The CDHLPI, as the government's implementing agency, will establish a small project coordination and management unit (UCG), which will be autonomous in its administrative and financial management. The UCG will be located in the project area, and will have the responsibilities of coordinating all project interventions, of administering contracts and cooperative framework agreements with implementing partners, and of managing project funds.
9. Project oversight and ex-post monitoring will be entrusted to a project steering committee (COS), which will also play a facilitating role in inter-institutional coordination. The COS, to be presided by the head of CDHLPI or his designated representative, will be composed of representatives of the key ministries, especially those responsible for rural development, primary education, health, literacy, rural roads and women's affairs, and of an appropriate number of representatives of local development actors and of beneficiary organizations.
10. Implementation of project support activities will be through contractual arrangements with private service providers, through framework agreements with national public service providers, and through



cooperative agreements with partner institutions such as United Nations agencies and/or qualified international and national NGOs. The project will promote the use of rural communes, of users' associations and of beneficiary associations, as implementing partners, providing capacity-building support as needed.

11. Partnerships and coordination with other projects. An agreement has been reached in principle between IFAD and GTZ to coordinate their respective support activities for the implementation and monitoring of the PRSP processes. This coordination will be mainly in terms of complementary support to the establishment and operation of a national PRSP monitoring system. IFAD will also ensure that the project's internal M&E system is consistent and interactive with the national PRSP system. The national PRSP process, supported by GTZ, will establish mechanisms for cross-fertilization across all poverty reduction programmes in Mauritania.

12. At the implementation level, the project will seek to establish cooperative arrangements with other relevant donor and NGO interventions in the project area and in other parts of the country, in order to promote synergy, exchange experiences and avoid duplication of activities.

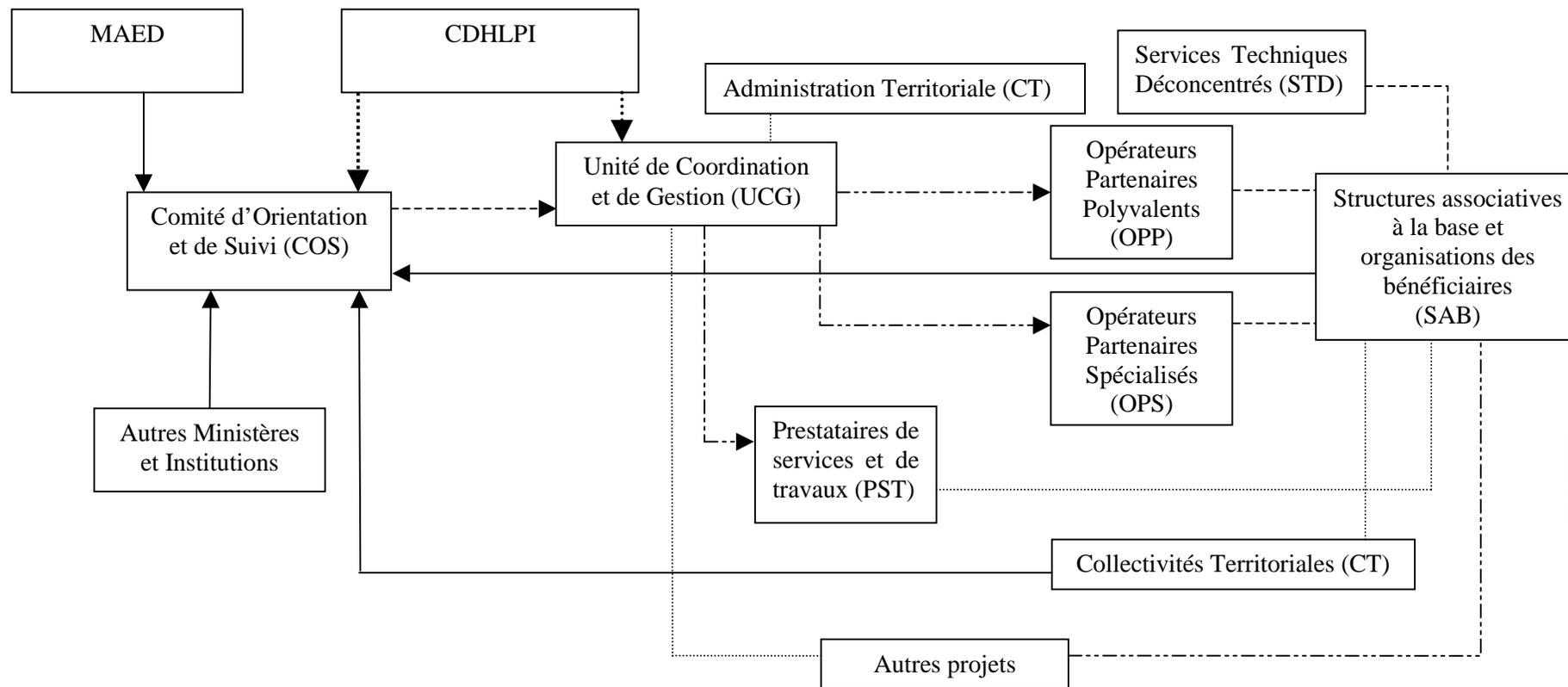
13. Monitoring and evaluation. The design of the project's M&E system will take into account the design and implementation linkages between the project and the PRSP, and will make explicit, in particular, the information flows and interactions between the national PRSP M&E system and that of the project.

14. The project's M&E system will be designed as an integrated system of tools to be established and used by each of the key actors with the purpose of improving implementation and impact on a regular basis. Hence, each implementing agency will establish an internal monitoring system focused on collecting and analysing the information that is pertinent to assess implementation performances. The selected OPPs and operating specialized partners (OSPs) will provide support to all village-level organizations and to the rural communes to help them establish and operate their individual monitoring systems.

15. At the rural commune level, process and impact evaluations will be conducted annually within the framework of the CCCs, and will constitute the backbone of the overall evaluation system. These evaluations will be interactive, associating the population representatives and all the implementing partners. These evaluations will provide the basis for the annual updates of the communal, departmental, and project area baselines, and for the preparation of the corresponding activity programmes for the coming year. These evaluations will also serve as primary inputs into an inter-communes emulation system to be established to identify and promote best practices in local development activities.

16. At the project level, mid-term and end-of-project evaluations will be conducted in a participatory manner, with a focus on progress towards the PRSP's and the project's development indicators, and will detail the impact on the various types of beneficiaries and assess the efficacy of implementation processes. Provisions are also made for thematically oriented evaluations, as well as for technical and training support in the establishment, operation and use of participatory M&E systems.

ORGANIGRAMME



Nature des relations entre les acteurs

-▶ Assure la présidence du COS et la sélection du coordinateur UCG
- ▶ Membres du COS
- - - -▶ Orientation et suivi à posteriori par le COS
- . . .▶ Relations contractuelles UCG – OPP et OSP
- - - - Relations de coopération, facilitation
- - - - Fourniture d'appuis aux populations
- . . . Appuis aux populations autres que celles du PASK

Légende

- DHLPI Commissariat aux droits de l'homme à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
- MAED Ministère des affaires économiques et du développement